

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- **s'est opposé** au transfert automatique de la compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu par la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance,

- **a désigné** des représentants pour siéger dans les commissions communautaires de la Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance,

- **a désigné** un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

- **a proposé** un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Locaux,

- **a approuvé** la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif à passer avec la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance,

- **a décidé** d'instaurer la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 25 %.

- **a approuvé** le transfert de l'avenue Joseph Degrange dans le domaine communal.

- **a approuvé** le déplacement partiel du Chemin Rural n° 22.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **a été convié** à une représentation théâtrale, organisée le 11 mars prochain à la salle d'animation, par la Compagnie de l'Une à l'Autre,

- **a entendu** le bilan de la fondue des Associations qui a remporté un franc succès,

- **a été invité** à diffuser le plus largement possible l'enquête santé réalisée actuellement par la CCPEVA,

- **a été convié** à partager un verre de l'Amitié dans les locaux de la brasserie « le Saloon » dont les murs ont été récemment acquis par la Commune.